

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-7243/19/BM

■ Participation et accompagnement d'entreprises du territoire au Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas du 7 au 10 janvier 2020 - Approbation d'une convention de partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur MET 19/12693/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons dédiés professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisé autour de totems emblématiques tels que The Camp ou encore la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnelles pour la Métropole.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite être présente au Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas du 7 au 10 janvier 2020.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Le Consumer Electronic Show (CES) est le plus grand salon au monde en matière d'innovation Technologique : plus de 4000 entreprises de technologie et 170 000 professionnels de l'industrie sont présents.

En 2019, le CES a attiré plus de 255.000 visiteurs, 4.700 exposants dont 900 dans l'Eureka Park, l'espace consacré aux start-ups les plus innovantes parmi lesquelles plus de 400 étaient françaises.

Le CES ne réunit pas seulement les grandes marques du marché de l'électronique. Une multitude de start-up (des petites entreprises innovantes et créées récemment) y exposent leurs produits ou leurs découvertes.

La remise des prix CES Innovations Awards est le grand rendez-vous annuel qui fait l'actualité des technologies.

Pour l'édition 2020, la présence de la Métropole se fera dans le cadre d'un stand commun avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, qui aura pour objectifs d'accélérer le développement international d'une trentaine de startups innovantes et de promouvoir les atouts du territoire et les partenaires institutionnels présents à cette occasion. Parmi ces 30 start-ups, une quinzaine seront issues du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région ont souhaité conclure une convention de partenariat pour organiser au mieux leur participation commune à ce salon et l'accompagnement des entreprises sélectionnées.

Cette convention organise les rapports entre la Région et la Métropole, notamment la question de la sélection des entreprises retenues, à laquelle la Métropole sera associée, ainsi que les actions de communication et de visibilité avant, pendant et après l'évènement.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au Consumer Electronic Show (CES) 2020 s'élève à 325 050 euros

La Région étant le chef de file de cette opération, la Métropole lui versera ainsi le montant de sa participation financière.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Participations startups	63 066 euros
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	178 500 euros
- Métropole Aix-Marseille-Provence	30 000 euros
- Autres partenaires	53 484 euros
TOTAL :	325 050 euros

Le montant de la participation de la Métropole s'élèvera donc à 30 000 euros.

Les frais de mission des personnels (déplacement, repas et hébergement) seront à la charge respective de chacun des partenaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, jointe en annexe, relative à leur participation commune et à l'accompagnement d'entreprises au Consumer Electronic Show (CES) 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole adoptant l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2020 du CES dans l'objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire et d'affirmer la richesse et l'attractivité de l'écosystème d'innovation du territoire ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Sud Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour participer à cet événement international ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à une participation commune et à l'accompagnement d'entreprises au salon Consumer Electronic Show (CES) 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous-politique B330 - nature 65732 - fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ